CAc restreint du 13-06-2024

Nota bene : seuls les comptes rendus officiels, validés par le CAc, font foi.

Retour sur le refus du classement poste MC en 27ème

- role du vote du CA (vs. vote CAc)
- impartialité : relève du CA
- CAc (R) : droit de véto sur les postes (sur motif adéquation profil / stratégie établissement)
- CA (R) : droit de véto, peut demander au CdS de se réunir à nouveau
- les fiches de partialité ne seront plus communiquées au CAc
- pour plus de détails, voir les slides de synthèse présentés en CAc

Profs. invités

- 1 à 4 mois
- 2400€ / mois (= 80€ / jour au delà du premier mois)
- 2023-24 : 32 mois attribués sur 50 dispos
- 2024-25 : 25 mois demandés pour 30 dispos

Misc

- MAST = MC associé, possible sans thèse
- MAST et PAST : trois ans, $a\ priori$ renouvelable une fois, mais la présidence peut déroger
- voir ici
- $\bullet\,$ autorisation d'inscription à l'HDR : si deux rapports externes contradictoires, demande d'un 3ème rapport
- \bullet co-direction : max deux fois sans HDR. NB : les co-encadrements ne comptent pas
- éméritat : max 3 x 5 ans, limite à 82 ans (= 67 + 15)